

DECISION N°2024.00436

**DON D'UN ENSEMBLE D'OEUVRES DE LENA VANDREY
AU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que Mme Mina NOUBADJI-HUTTENLOCHER, compagne de Lena VANDREY et gestionnaire de ses œuvres, souhaite faire don d'un ensemble d'œuvres réalisées par l'artiste,

CONSIDERANT qu'une partie des œuvres acquises ont été réalisées dans le *Musée des Anges*, ancien Hôtel particulier Brunel de Longevialle à Bourg-Saint-Andéol,

CONSIDERANT que le MAMC+ est le seul musée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à conserver des œuvres de cette artiste,

CONSIDERANT que cet ensemble d'œuvres met en lumière la création féminine et complète les acquisitions d'œuvres d'artistes femmes réalisées ces dernières années par le MAMC+,

CONSIDERANT que le travail de Lena Vandrey, autour des matériaux de récupération, fait écho aux œuvres des Nouveaux Réalistes Daniel Spoerri, Arman, César ainsi qu'aux œuvres de l'exposition consacrée aux collages,

CONSIDERANT que certaines œuvres réalisées sont des hommages à des personnalités marquantes de l'histoire ou à des artistes, l'œuvre *En Rêve* étant un hommage à Yves Klein dont le MAMC+ conserve une œuvre dans ses collections,

CONSIDERANT l'avis positif de la Commission scientifique régionale d'acquisitions des Musées de France du 8 février 2024 concernant l'intégration de ces œuvres dans les collections publiques du Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Une convention organisant le don sans condition ni charge est conclue avec Mme Mina Noubadji-Huttenlocher, demeurant 16, rue Jeanne d'Arc – 07 700 Bourg-Saint-Andéol (France), pour le don de l'ensemble d'œuvres suivantes :

- *Cut-Outs : Anges Caryatides*, ensemble de 3 œuvres, 1983-2013,
- *Cut-Outs : Chevalets*, ensemble de 3 œuvres, 1983-2013,
- *Cut-Outs : Diptyque I.II.*, 1983-2013,
- *Cut-Outs : Figures-Chevalets*, ensemble de 3 œuvres, 1983-2013,
- *Atelier-Cycle des Amazones*, 1968-2018,
- *Le Confessionnal*, 1968-2018,
- *Fleurs* (diptyque), 1998-2018,
- *Dessins : En rêve*, 2005-2015,

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20240409-C20240043610

Date de mise en ligne : 07 juin 2024

- *Reliquaires*, ensemble de 13 éléments, 1998-2018,
- *Tableaux votifs*, ensemble de 19 éléments, 2000-2010,
- *Dessins : Gouaches-Aquarelles*, ensemble de 4 œuvres, 2005-2015,
- *Les temps sont muets I, Diptyque I., Diptyques II.*, ensemble de 3 œuvres : 2005-2015,
- *Feuilles*, ensemble de 6 œuvres, 2005-2015.

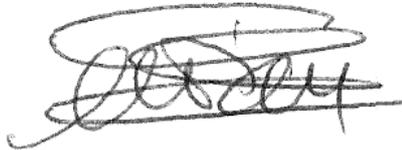
ARTICLE 2

La présente décision, dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 07/06/2024
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU